

Votants : 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 09 décembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 15 décembre 2025

CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC pouvoir à Elisabeth MAILLARD, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Thibault HEBRARD, Thierry DEVAUTOUR pouvoir à Agnès RONDEAU, Jean-Pierre DIGET pouvoir à Claude BOISSON, Noémie FERREIRA pouvoir à Yvonne VACKER, Elsa FORTAGE pouvoir à Sébastien MATHIEU, Nadia JAUZELON pouvoir à Philippe LEYSSENE, Anne-Lydie LARRIBAU pouvoir à Sophie BOUTRIT, Gérard LEFEVRE pouvoir à Dominique SIX, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Marie-Paule MILLASSEAU pouvoir à Lydia ZANATTA, Rose-Marie NIETO pouvoir à Florence VILLES, Michel PAILLEY pouvoir à François GUYON, Franck PORTZ pouvoir à Jacques BILLY, Johann SPITZ pouvoir à Sophia MARC, Mélina TACHE pouvoir à Jeanine BARBOTIN.

Titulaires absents :

Patricia DOUEZ, Cathy Corinne GIRARDIN, Marcel MOINARD.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Christophe GUINOT, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

CONSERVATOIRE COMMUNAUTAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Monsieur **Alain CHAUFFIER**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Le Conservatoire à Rayonnement Départemental Auguste-Tolbecque (CRD), établissement communautaire, s'attache à faciliter l'accès à la pratique chorégraphique et musicale amateur en y associant des actions de diffusion et de création. Ces missions s'étendent à la préparation des élèves en voie de professionnalisation, ce qui amène le CRD, doté de six lieux d'enseignement répartis sur la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), à collaborer avec le milieu associatif local, les structures culturelles et artistiques du département ainsi que le réseau régional.

Son budget et son équipe pédagogique contribuent à mettre en œuvre les axes inscrits dans le Projet d'Etablissement, dont le développement des actions en milieu scolaire en partenariat avec l'Education Nationale et l'impulsion de projets transversaux d'action culturelle.

Sur l'année scolaire 2024-2025, il a été constaté une stabilisation tant des effectifs que des projets artistiques et pédagogiques. En complément des 1 100 élèves inscrits au CRD, plus de 3 000 élèves des écoles maternelles et primaires pour l'ensemble de la CAN ont bénéficié d'actions dans et hors les murs, en danse et en musique. Quatre orchestres à l'école se sont développés sur les communes d'Aiffres, Beauvoir-sur-Niort, Saint-Hilaire-la-Palud et Niort (dans le cadre du dispositif « quartiers 2030 »).

Sur cette même période, une centaine d'événements culturels ont été organisés sur différentes communes de la CAN et au-delà, dont certains ont permis des partenariats dans le cadre de festivals (Panique au dancing, danse à l'école au Moulin du Roc, Jazz Niort Festival, Festival « la 5^{ème} saison », rencontres régionales ...).

Le partenariat affirmé avec les collèges a permis la continuité de la CHAM-vocale (collège Fontanes) ainsi que le développement de nouveaux projets en danse (collège Jean Zay) et en lien avec la CHAAMS (collège Gérard Philippe).

Les lycées proposant des options artistiques font partie de collaborations partagées au titre de projets ponctuels.

A travers cette programmation culturelle riche et éclectique, résultat d'un enseignement artistique et d'une sensibilisation de qualité, le Conservatoire a permis à plus de 4 000 élèves de devenir acteurs culturels du territoire en valorisant leurs talents artistiques sur les scènes mises à leur disposition, tout en générant 9 000 personnes en situation de public.

Par ailleurs, le Conservatoire, en conventionnement avec quatre établissements en Région pour le Cycle Préparant à l'Enseignement Supérieur (CPES), a accueilli les épreuves pour le Diplôme d'Études Musicales en réseau et permis à soixante-dix élèves du Conservatoire Auguste-Tolbecque de valider un passage de Cycle (du Cycle I au Cycle III).

L'année scolaire 2025/2026 s'annonce sensiblement identique à la précédente, avec une nette progression de la fréquentation des chorales et des diverses pratiques collectives musicales, des *Musiques anciennes* aux *Musiques Actuelles Amplifiées*.

L'un des changements majeurs est la mise en place d'un nouvel Orchestre à l'école « Bois » à l'école de Saint-Martin-de-Bernegoue.

Le Conservatoire accueille 617 élèves en musique et 144 élèves en danse de moins de 18 ans, ce qui permet de solliciter une subvention du Département des Deux-Sèvres au titre de son dispositif de soutien annuel aux structures d'enseignement artistique de service public. A titre d'information, cette subvention s'est élevée à 25 000 € pour l'année 2025.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à solliciter auprès du Département des Deux-Sèvres une subvention au titre du dispositif de soutien aux structures d'enseignement artistique pour l'année scolaire 2025-2026 ;
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer tout document y afférant.

Le conseil adopte à la majorité cette délibération.

Pour : 73

Contre : 0

Abstention : 1

Non participé : 0

Aurore NADAL

Alain CHAUFFIER

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué